

ACTE PUBLIÉ LE 1^{ER} DÉCEMBRE 2023

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Service : Petite Enfance

COMMUNE DE FLEURY-MÉROGIS DÉCISION DU MAIRE

N° 98/2023

Objet : Contrat de vente représentation du spectacle de l'association « Dans les bacs...à sables »

Le Maire de la Ville de Fleury-Mérogis,

En vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22, L2122-23

Vu la délibération n°7/2020 du conseil municipal du 2 juin 2020 visée en Préfecture le 5 juin 2020 portant délégations données au Maire par le Conseil Municipal

Considérant la volonté de proposer un spectacle de fin d'année aux enfants des crèches municipales,

Considérant l'intérêt pour la collectivité de développer la programmation artistique pour le jeune public sur la commune

Considérant la proposition de contrat de vente du spectacle « A la recherche du pôle nord » entre la mairie de Fleury-Mérogis représentée par Monsieur Olivier CORZANI, son Maire et l'association « Dans les bacs à sable » - 22 rue Blanchard 94260 Fontenay aux Roses, représentée par Florence Leite, sa présidente, et notamment l'article 2 précisant que le prix de cette représentation est fixé à 633€ TTC (six cent trente trois euros)

DÉCIDE

Article 1 : **VALIDE** les termes du contrat de vente pour la représentation « A la recherche du pôle nord » le 15 décembre 2023

Article 2 : **AUTORISE** Mr le Maire à signer le contrat de vente

Article 3 : Un exemplaire de cette décision sera transmis à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne
- Monsieur le trésorier Principal de Sainte-Geneviève-des-Bois
- L'intéressé

Fait à Fleury-Mérogis le 23 novembre 2023,
Olivier CORZANI
Maire de Fleury-Mérogis,
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération



La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.